

Projet Educatif Territorial

2021 - 2024



Mairie de Narcastet
2, chemin Lacarrau
64510 NARCASTET

Tel : 05 59 82 06 00

Email : mairie.narcastet@wanadoo



Projet Educatif Territorial

SOMMAIRE

<i>I- Préambule</i>	<i>2</i>
<i>II- Le projet éducatif territorial</i>	<i>2</i>
<i>2.1 Territoire concerné par le projet</i>	<i>2</i>
<i>2.2 Modalités de pilotage</i>	<i>3</i>
<i>III- La mise en œuvre du PEDT de Narcastet</i>	<i>4</i>
<i>IV- Recueil des données et état des lieux</i>	<i>5</i>
<i>4.1 Les ressources du territoire</i>	<i>5</i>
<i>4.2 Les ressources financières</i>	<i>6</i>
<i>V- Organisation sur le temps scolaire.....</i>	<i>7</i>
<i>5.1 Modalités d'accueil : effectifs et horaires.....</i>	<i>7</i>
<i>5.2 Modalités d'accueil : organisation et tarification.....</i>	<i>8</i>
<i>VI- Organisation sur le temps périscolaire du mercredi.....</i>	<i>9</i>
<i>6.1 Présentation générale de la structure</i>	<i>9</i>
<i>6.2 Les modalités d'accueil</i>	<i>10</i>
<i>6.3 La participation financière des familles</i>	<i>12</i>
<i>6.4 Les locaux</i>	<i>13</i>
<i>6.5 L'organisation quotidienne de l'ALSH</i>	<i>15</i>
<i>6.6 Les animations proposées</i>	<i>17</i>
<i>VII- Outils d'informations et de relation avec les familles</i>	<i>21</i>
<i>VIII- Les perspectives 2021-2024</i>	<i>21</i>

I- Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet est réalisé à l'initiative de Monsieur le Maire de Narcastet en partenariat avec la communauté éducative locale et les services de l'Etat (Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales et Éducation Nationale) et contribue à la réussite éducative de chaque enfant.

II- Le projet éducatif territorial de Narcastet

La réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 et la modification des emplois du temps en école primaire nous ont amenés à une réflexion sur les temps périscolaires et la manière d'agencer les journées afin de mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs parents.

Une demande de dérogation en faveur d'un retour à la semaine de quatre jours a été demandé par Mr le Maire de Narcastet (et validé par le conseil d'école et le conseil municipal au titre de l'application du décret 2017-1108 du 27 juin 2017). Cette demande a été validée en mai 2018 pour une durée de 3 ans (2018-2021) et à nouveau cette année pour les 3 ans à venir.

Ainsi, les enfants scolarisés à l'école primaire conservent le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant, mais celles-ci se répartissent sur quatre journées depuis le mois de septembre 2018.

En parallèle, une offre éducative est proposée aux familles en complément du temps scolaire. En effet, la reprise de la gestion de l'ALSH en juillet 2013 par la municipalité démontre la volonté d'une véritable dynamique autour de l'enfance. Ainsi, l'ALSH accueille non seulement les enfants résidants à Narcastet mais aussi ceux des communes avoisinantes qui ont établi une convention de partenariat (c'est le cas des communes d'Aressy, Assat, Bordes, Meillon, Pardies Pietat, Rontignon et Uzos).

2.1- Territoire concerné par le projet

Le présent PEDT est conclu pour une durée de 3 ans (2021 -2024) et est porté par la municipalité de Narcastet, représentée par le maire, Mr Jean-Pierre FAUX.

Adresse : 2 Chemin Lacarrau – 64510 NARCASTET

Téléphone : 05 59 82 06 00

Adresse électronique : mairie.narcastet@wanadoo.fr

Ce PEDT a pour mission d'œuvrer en faveur du temps périscolaire sur la commune de Narcastet. Dans la mesure où l'organisation scolaire prend la forme d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), ce document concerne alors 3 établissements complémentaires :

1/ L'école maternelle de Rontignon

Rue des Ecoles – 64110 RONTIGNON

L'école maternelle de Rontignon accueille 48 enfants répartis 2 classes (24 élèves dans chaque classe).

2/ Ecole primaire de Narcastet

Chemin du Brangot – 64510 NARCASTET

L'école primaire de Narcastet accueille 75 enfants répartis en 3 classes (20 en classe préparatoire, 26 en classe élémentaire 1 et 2, 29 en cours moyen 1 et 2).

3/ ALSH Domaine du Château de Narcastet

6 Place des Seigneurs de Boyrie – 64510 NARCASTET

L'accueil de loisirs de Narcastet accueille des enfants de 3 à 11 ans le mercredi toute la journée et lors des vacances scolaires (excepté celles de Noël). La capacité d'accueil de la structure en période scolaire est de 58 enfants.

2.2- Les modalités de pilotage du PEDT

Conformément aux textes, un comité de pilotage est constitué. Il représente les acteurs de la communauté éducative : parents, commune, Education Nationale, accueil de loisirs, associations locales etc., et il est animé par Monsieur le Maire de Narcastet.

C'est organe consultatif et décisionnel qui a pour objectif de suivre et évaluer la mise en œuvre du PEDT « Plan Mercredi » au fil de temps ; il s'agit en effet d'un processus progressif et perfectible. Il se réunira régulièrement en présence de conseillers municipaux, des directrices d'école, des parents d'élèves, des présidents d'associations et des partenaires institutionnels.

Un bilan de mise en œuvre quantitatif et qualitatif sera réalisé à la fin du premier trimestre ainsi qu'à la fin de chaque année scolaire, il détaillera les actions menées, le nombre d'élèves concernés ...

Au-delà des « temps traditionnels d'échange » (accueil des parents, entrée et sortie de classe...), les avis des enfants, des enseignants et des parents seront recueillis suivant une méthode participative.

Les fiches de rentrée scolaire, le bulletin municipal, le site internet... seront aussi des vecteurs d'informations à destination des familles et des acteurs éducatifs.

III- La mise en œuvre du PEDT de Narcastet

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.

Le Projet Educatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires qui se coordonnent pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Ce document fixe les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il doit être co-construit avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre. En cohérence avec la dérogation accordée pour la mise en place de la semaine à 4 jours, ce PEDT sera l'outil de prédilection pour les réflexions de l'équipe éducative pour une durée de 3 ans, jusqu'en 2024.

La réflexion s'est centrée sur les caractéristiques des activités qui seront proposées et qui devront :

- respecter les rythmes biologiques de l'enfant et lorsqu'elles sont situées avant une phase d'enseignement, permettre à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions d'apprentissage
- ne pas revêtir un caractère scolaire, afin de ne pas « faire l'école après l'école »
- impliquer tous les acteurs concernés dans la démarche : enfants, parents, enseignants, animateurs, personnel de service,...
- développer une offre diversifiée et équitable
- garantir des contenus et des encadrements en cohérence avec les exigences des temps d'enseignement
- définir des repères éducatifs repérables par chaque acteur (intervenant, enfant, parent, enseignant,...)
- offrir un éventail de propositions éducatives, au sein desquels les enfants pourront s'inscrire en fonction de leurs goûts et de leurs attentes.

Avec ce PEDT, l'ambition de la commune est de contribuer à l'épanouissement de tous les enfants, en leur offrant des propositions variées et en leur faisant bénéficier d'un espace d'expression dans lequel ils peuvent évoluer à leur rythme et selon leurs besoins.

Aussi, il est important de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Plusieurs objectifs éducatifs ont été définis afin de donner à l'équipe d'animation les moyens de mettre en place des propositions pédagogiques cohérentes et pertinentes :

- Aider l'enfant à se construire dans un contexte de vie en collectivité

- Favoriser sa socialisation en mettant l'accent sur des notions de respect, de tolérance et de partage
- Accompagner l'enfant dans une démarche privilégiant son autonomie et son sens des responsabilités

IV- Recueil des données et état des lieux

4.1- Les ressources du territoire

Situation géographique du territoire

La commune de Narcastet est située sur la rive gauche du Gave de Pau et sur la RD 37, entre les communes de Rontignon et de Baliros.

Elle recense 754 habitants et est desservie par les routes départementales 37 et 437.

Les communes limitrophes sont :

- ✓ Rontignon au nord
- ✓ Meillon et Assat à l'ouest
- ✓ Baliros au sud
- ✓ Bosdarros à l'est



La commune de Narcastet a intégré au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN).

Espaces d'accueil des enfants et des jeunes

La Communauté de Communes du Pays de Nay met à disposition des familles une offre d'accueil diversifiée pour les 0-17 ans :

Pour la petite enfance (0-3 ans)

- 3 structures multi-accueil à Assat, Arros de Nay et Boeil-Bezing
- 1 RAM dans les locaux de la crèche intercommunale à Assat
- 1 lieu d'accueil enfant – parents

Pour l'enfance jeunesse (3-17 ans)

- Pour les 3-11 ans : 6 ALSH à Asson, Arros de Nay, Nay, Coarraze, Montaut et Narcastet
- Pour les 12-17 ans : 1 Maison de l'Ado à Nay et 1 Adobus en itinérance sur le territoire dont sur la commune de Narcastet

Equipements sportifs, culturels, salles polyvalentes

La commune de Narcastet dispose de divers équipements mis à disposition des associations locales ou bien accès libre :

- Un terrain de football
- Deux courts de tennis
- L'aire de jeux municipale 2/12 ans
- Un dojo pour la pratique du karaté ou d'autres activités dans le cadre de l'ALSH
- Une salle informatique
- Deux salles polyvalentes

Associations locales

Narcastet dispose d'un tissu associatif dense qui regroupe 17 associations. Tournées vers divers centres d'intérêt, elles peuvent constituer des partenaires intéressants pour la mise en place de projets communs (rencontres intergénérationnelles, initiation à des activités comme le yoga, le karaté, la danse sévillane, le VTT, projets autour de la musique ou encore de l'éducation canine etc.)

4.2- Les ressources financières

Les participations des familles

- Accueil périscolaire de l'école : la municipalité propose des forfaits pour la fréquentation de l'accueil du matin et du soir (jusqu'à 18€ par mois).
- Restauration scolaire : ce service est proposé aux familles par un dispositif de tickets qu'elles peuvent se procurer auprès de la mairie directement. Le montant du ticket repas a été réévalué lors du conseil municipal du mois de mai 2019 et s'élève à 3,80€.
- Accueil de loisirs périscolaire : les familles bénéficient d'une tarification modulée qui tient compte de leurs ressources. De plus, nous avons fait le choix de tenir compte de leurs besoins en proposant des tarifs journée et demi-journée ; avec ou sans repas. Un tableau récapitulatif des tarifs proposés est mentionné plus bas dans la partie du « Temps périscolaire du mercredi »

Notre partenaire institutionnel : la CAF

La CAF accompagne et soutient financièrement l'accueil de loisirs sans hébergement de Narcastet au travers de diverses conventions signées entre la CAF Béarn et Soule et la municipalité.

- Contrat « Enfance-jeunesse » : arrivé à échéance au 31/12/2020, il est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera signée en cours d'année 2021 avec la Communauté de Communes du Pays de Nay.
- Convention d'objectifs et de financement pour les prestations de service périscolaire et extrascolaire : en cours du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021
- Convention d'objectifs et de financement pour l'Aide aux Temps Libres : en cours du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021

Les participations des autres communes

Nous avons signé des conventions avec certaines communes du territoire (Assat, Meillon, Aressy, Bordes, Pardies Pietat, Uzoz, Rontignon) car la majorité de nos familles qui fréquentent l'accueil de loisirs proviennent de ces communes. Ainsi, elles participent financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs sous forme d'une contribution étudiée au prorata de la fréquentation des enfants. Cela permet à ces familles de bénéficier des mêmes tarifs que celles de Narcastet.

V- Organisation sur le temps scolaire

5.1 - Modalités d'accueil : effectifs et horaires

Les communes de Narcastet et Rontignon ont décidé de s'associer pour constituer leurs écoles primaires et maternelles en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Il leur est apparu cependant qu'elles pouvaient faire l'économie de la création, à cette fin, d'une structure de coopération intercommunale, au profit d'une simple convention définissant les droits et obligations de chacune d'entre elles pour la gestion du RPI. Cette dernière a été signée le 30 mai 1995, elle se renouvelle tous les ans tacitement.

Ainsi, l'école de Rontignon accueille les classes de maternelle alors que l'école de Narcastet accueille les enfants de primaire.

Effectif de l'école élémentaire de Narcastet

Année scolaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2018 - 2019	12	22	6	16	15	71
2019 - 2020	13	12	22	6	16	69
2020 - 2021	20	12	14	21	8	75

Effectif de l'école maternelle de Rontignon

Année scolaire	TPS (- de 3 ans)	PS	MS	GS	Total
2018 - 2019	5	15	19	14	53
2019 - 2020		27	14	18	59
2020 - 2021		15	20	13	48

Effectif global des élèves dans les écoles de Narcastet et Rontignon

Année scolaire	Total
2018 - 2019	124
2019 - 2020	128
2020 - 2021	123

Suite à l'abandon des Nouvelles Activités Périscolaires, une demande de dérogation concernant l'organisation du temps scolaire a été demandée auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. L'amplitude d'ouverture des écoles est aujourd'hui de 7h30 à 18h30, elle le restera pour la prochaine rentrée (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

Horaires périscolaires à l'école de Narcastet

7h30 – 8h45 : service périscolaire du matin

8h45 – 11h45 : école

11h45 – 13h30 : service périscolaire du midi

13h30 – 16h30 : école

16h30 – 18h30 : service périscolaire du soir

Horaires périscolaires à l'école de Rontignon

7h30 – 9h00 : service périscolaire du matin

9h00 – 12h00 : école

12h00 – 13h45 : service périscolaire du midi

13h45 – 16h45 : école

16h45 – 18h30 : service périscolaire du soir

5.2- Modalités d'accueil : organisation et tarification

L'accueil du matin et du soir

Une garderie est proposée du lundi au vendredi, le matin et le soir. Les enfants sont placés sous la surveillance d'adultes diplômés qui veillent à leur sécurité physique et morale. Ils peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux sportifs, lecture, dessin...). Le personnel encadrant étant composé d'animateurs diplômés, des activités pourront être proposées pour occuper les enfants sans que le temps de garderie n'ait vocation à devenir un vrai temps d'animation.

A Rontignon

Les tarifs de la garderie périscolaire de l'école de Rontignon suivants sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2019 :

	Matin	Soir	Matin et soir
Par mois / 1 ^{er} enfant	7€	13€	20€
Par mois / 2 ^{ème} enfant	6€	9€	15€
Enfant supplémentaire	Gratuité		
Par jour / par enfant	2€	3€	5€

A Narcastet

Suite à une augmentation importante des effectifs durant les temps de garderie, le conseil municipal a décidé le 9 décembre 2019 de rendre ce service payant à partir du 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les tarifs suivants ont été adoptés à l'unanimité :

	Matin de 7h30 à 8h35	Soir de 16h45 à 18h30	Matin et soir
Par mois / par enfant	6€	12€	18€
Par jour / par enfant	2€	4€	6€

Le temps méridien

Une restauration est proposée aux élèves des écoles de Narcastet et Rontignon. Ce temps est encadré par des agents techniques et périscolaires. Les repas à l'école de Narcastet sont fournis par l'entreprise « Culinaire des Pays de l'Adour » et sont facturés aux familles 3,80€. Les repas servis à l'école de Rontignon sont fournis par la société publique locale « Pau Béarn Pyrénées Restauration » et sont facturés aux familles à hauteur de 3,60€.

VI- Organisation sur le temps périscolaire du mercredi

6.1- La présentation générale de la structure

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Narcastet est un service municipal qui s'adresse aux familles du territoire à la recherche d'un accueil éducatif complémentaire au temps scolaire.

Longtemps déléguée à l'association d'éducation populaire des Francas, la municipalité de Narcastet a souhaité reprendre la gestion de la structure en 2013 afin de proposer une offre d'accueil de qualité permettant la découverte et l'expérimentation d'activités diverses dans un cadre sécurisé et sécurisant pour chaque enfant. De plus, depuis septembre 2019, l'ALSH de Narcastet est labellisé « Plan Mercredi »

Ainsi, l'ALSH de Narcastet souhaite permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir en complémentarité du cadre familial et scolaire. Par son fonctionnement et ses propositions pédagogiques, l'accueil de loisirs a pour vocation de :

- Proposer un cadre sécurisant et un lieu de vie agréable pour l'enfant et la famille
- Utiliser les ressources du territoire dans les propositions d'animations (associations, intervenants, patrimoine etc.)
- Mettre en place des tarifs qui tiennent compte des revenus des familles
- Offrir des activités de loisirs éducatives accessibles à tous les enfants du territoire
- Favoriser une mixité sociale en permettant l'intégration de tous les enfants quel que soit leur origine sociale, ethnique ou religieuse

L'ALSH de Narcastet se veut être un véritable lieu d'accueil et de rencontres en permettant l'intégration de tous les enfants sans aucune distinction et en favorisant l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'ambition de l'équipe éducative est même de tendre vers une démarche d'inclusion afin que tous aient les moyens de participer aux activités de loisirs proposées, et cela de manière égale.

6.2- Les modalités d'accueil

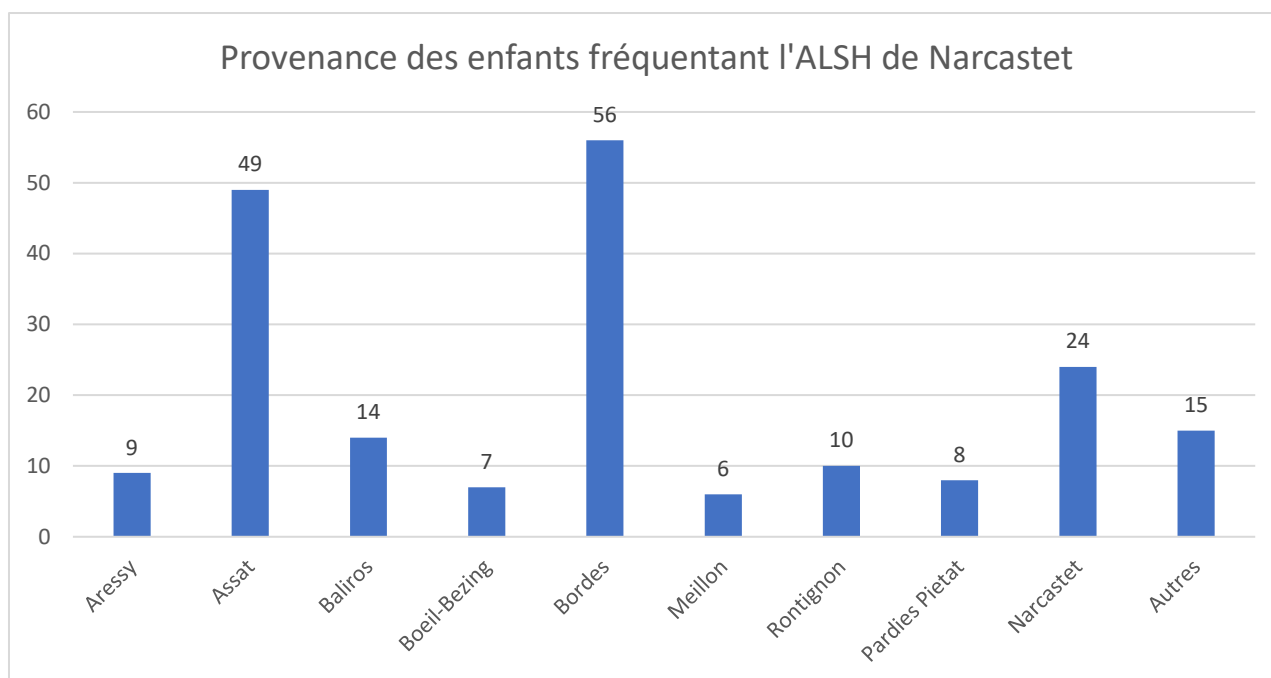
Les capacités d'accueil

L'ALSH est un accueil déclaré auprès du ministère Jeunesse et Sports sous le numéro d'agrément 064ORG5399. La structure a pour vocation d'accueillir des enfants âgés de 3 à 11 ans. Chaque période d'activité est soumise à une capacité d'accueil maximale qui est de 58 enfants (30 enfants de moins de 6 ans et de 28 enfants de plus de 6 ans). A ce jour, l'effectif moyen est de 55 enfants.

La provenance des enfants

L'ALSH de Narcastet est ouvert à tous les enfants de Narcastet et des communes avoisinantes. La majorité des familles proviennent des communes entourant Narcastet et situées sur les deux routes départementales qui relient l'agglomération paloise au centre du Pays de Nay, communauté de communes dont Narcastet fait partie.

Depuis le 01 septembre 2020, l'ALSH de Narcastet accueille 198 enfants différents dont 81% proviennent des communes qui ont établi une convention de partenariat avec la mairie de Narcastet. Depuis la fermeture de l'ALSH de Baudreix au 13/12/2019, nous assistons à une augmentation du nombre de familles provenant de communes non conventionnées. Ainsi, nous accueillons régulièrement des enfants de Boeil Bezing, Baudreix, Nay, ou encore Mirepeix. Narcastet est donc une véritable référence en matière d'accueil périscolaire sur le nord du territoire de la Communauté des Communes.



Les horaires d'ouverture

L'ALSH de Narcastet est ouvert tous les mercredis en période scolaire et durant les vacances scolaires. L'accueil des enfants est proposé à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 et ces derniers peuvent venir soit en journée, soit en demi-journée (avec ou sans le repas). Cela offre aux familles une flexibilité qui nous permet de nous adapter à leurs besoins réels.

Les conditions d'inscription

Avant tout accueil, les familles doivent remplir un dossier d'inscription, valable pour l'année scolaire en cours. Ce dossier permet de disposer d'informations essentielles à la prise en charge de l'enfant : renseignements et coordonnées des parents, fiche sanitaire de l'enfant, quotient familial de la famille, autorisations diverses...

Elles doivent aussi s'acquitter des frais d'adhésion qui s'élève à 8€ par enfant. Ces frais sont à renouveler de la même façon que le dossier, à chaque nouvelle année scolaire.

Ensuite, elles pourront inscrire leur enfant pour les journées de leur choix tout en respectant les délais mentionnés dans le règlement intérieur : au minimum 3 jours ouvrés avant le jour d'accueil prévu afin de permettre une gestion administrative et humaine optimale (respect des taux d'encadrement, commande des repas, organisation des activités...).

L'encadrement

L'équipe pédagogique se compose d'un directeur titulaire du BAFD et d'un master en management des entreprises ainsi que de 5 animateurs titulaires (ou stagiaires) du BAFA (ou du CAP Petite Enfance).

Afin de respecter la réglementation en vigueur et de composer une équipe stable et compétente, le nombre d'animateurs stagiaires ne sera pas plus important que le nombre d'animateurs titulaires.

Les animateurs sont positionnés sur une tranche d'âge en fonction de leurs expériences passées et de leurs compétences de manière à ce que les enfants puissent avoir des adultes référents à qui s'adresser, des repères.

Un agent technique est en charge de l'entretien des locaux et de la restauration. Cette personne fait partie intégrante de l'équipe étant donné qu'elle intervient aussi auprès des enfants, principalement durant les temps de repas. Le personnel pédagogique et l'agent technique doivent donc nourrir une communication régulière afin de mener à bien les actions collectives entreprises au sein de l'ALSH et d'optimiser les interventions de chacun auprès des enfants.

6.3- La participation financière des familles

La tarification appliquée a été réfléchi de façon à prendre en compte les ressources financières et la provenance des familles. Elle a récemment été révisée et votée par le conseil municipal le 6 juillet 2020.

Une convention a d'ailleurs été signée avec certaines communes afin qu'elles puissent participer aux frais de fonctionnement de l'ALSH. Cela permet de proposer un tarif plus avantageux aux familles provenant de ces communes : Aressy, Assat, Bordes, Meillon, Pardies Pietat, Rontignon et Uzoz.

Les tarifs au 6 juillet 2020

Tarifs applicables aux familles provenant de communes qui ont établi une convention de partenariat avec la mairie de Narcastet :

Quotient Familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée	Repas
2001 >	19 €	16 €	9 €	3 €
1001 > 2000	17 €	14 €	8 €	
751 > 1000	15 €	12 €	7 €	
< 750*	11 €	8 €	6 €	
<ul style="list-style-type: none"> • *Tarif applicable sur présentation d'une attestation d'aide aux temps libre. • Familles provenant de communes non conventionnées : +2€ par journée ; +1€ par demi-journée 				

La facturation est réalisée mensuellement à partir des présences réelles des enfants. Toutefois, pour éviter les abus et permettre l'accès à un plus grand nombre, toute absence constatée et non justifiée par un certificat médical sera facturée.

6.4- Les locaux

La municipalité de Narcastet met à disposition de l'ALSH un bâtiment entièrement dédié à l'accueil des enfants, au sein d'un parc de 10 hectares, le « Domaine du Château ».

Au rez-de-chaussée

À la suite récentes rénovations, l'ALSH bénéficie d'une salle d'activité de 37m². A côté, une salle informatique peut être aussi utilisée pour des activités spécifiques, autour du multimédia par exemple.

Au 1er étage

2 salles d'activités sont aménagées afin d'accueillir deux groupes d'enfants : une de 55m² et l'autre de 63m². L'ALSH de Narcastet dispose de sa propre salle de restauration qui peut accueillir l'ensemble des enfants. Dernièrement, les effectifs grandissants et les consignes sanitaires à mettre en œuvre nous ont conduits à utiliser une des salles polyvalentes de la commune pour accueillir la salle de restauration de l'ALSH. Ainsi, la salle initialement dédiée à la restauration est maintenant dédiée à l'accueil des enfants (le matin et le soir mais aussi durant la journée pour désengorger les salles d'activités habituelles). Une salle de sieste permet aussi aux tout petits de pouvoir dormir et aux plus grands qui en font la demande de se reposer après le repas.

Le parc extérieur

L'ensemble des pièces du premier étage ont un accès direct à un espace herborisé clôturé afin de permettre aux enfants de profiter d'une aire de jeux extérieure sécurisée.

De plus, un grand parc situé en face de l'ALSH permet aux enfants de profiter d'un espace plus grand et plat, pour des jeux libres ou bien des grands jeux.

Les espaces supplémentaires à disposition

Aussi, deux bâtiments communaux situés à côtés de l'ALSH, dans la même enceinte, sont utilisés en fonction des programmes d'activités prévus : le dojo pour des parcours de motricité ou des petits jeux collectifs ; les salles municipales pour des grands jeux intérieurs ou des kermesses. La place de la Cassourade, face à l'école, est aussi utilisée car elle permet de disposer d'un grand espace de jeu ombragé et d'un préau.

Les pièces à destination de l'équipe pédagogique

Une salle de repos est à disposition des animateurs pour leur pause ou bien pour préparer certaines activités. Elle est située à côté des deux régies où ils peuvent trouver tout le matériel pédagogique dont ils pourraient avoir besoin. A côté, une infirmerie permet d'isoler les enfants malades et de procéder aux premiers soins lors de petites blessures.

Enfin, un bureau permet aux directeurs d'assurer la gestion administrative de la structure et de recevoir les parents.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

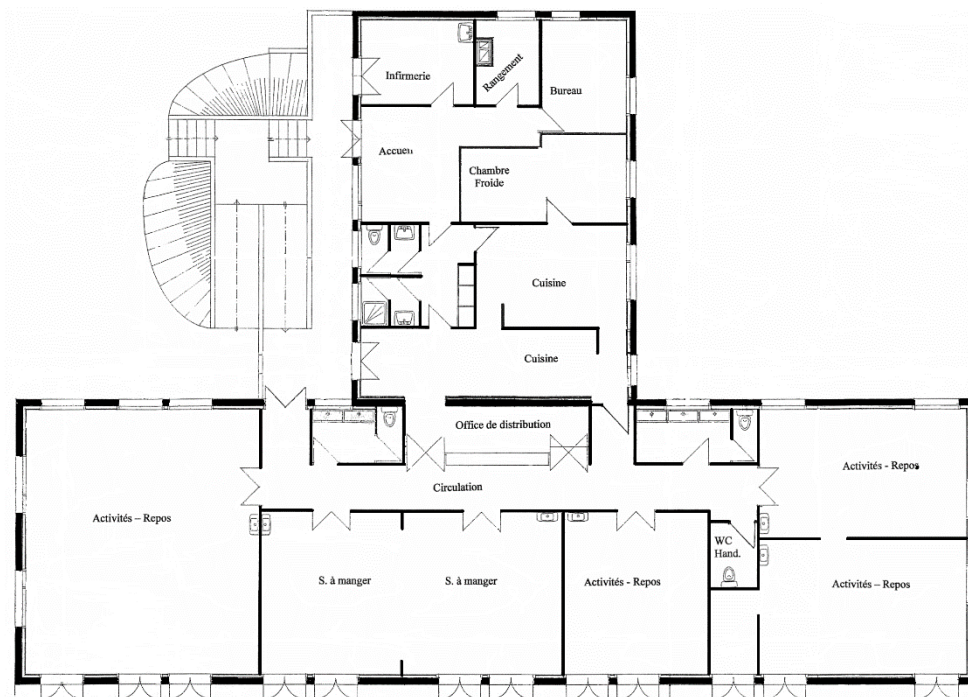
Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour permettre d'améliorer l'accès à l'ALSH aux enfants en situation de handicap. A l'entrée, une rampe d'accès est installée accompagnée d'un interphone afin que l'équipe pédagogique puisse venir en aide à l'enfant et/ou à ses parents si

cela leur est nécessaire. Dans le même objectif, l'accès au premier étage côté parc extérieur a été aplani et bétonné pour faciliter l'accès aux salles d'activités et à la salle de restauration.

Plan du rez-de-chaussée



Plan du premier étage



6.5- L'organisation quotidienne de l'ALSH

Le rythme des enfants est l'élément incontournable de l'accueil de loisirs. Son organisation doit être réfléchie de façon à permettre à chaque enfant de pouvoir vivre à son rythme. Il est important lors de toute préparation de prendre en compte ces éléments et de s'assurer à ce que la journée de l'enfant soit équilibrée en intensité tant par des propositions d'activités qui mobiliseront leur énergie que par des temps calmes qui leur permettront de se détendre et se ressourcer. Il faut en effet veiller à ce que le rythme de la journée, dans son ensemble, offre des temps de récupération.

C'est en ce sens qu'une journée à l'ALSH se déroule de la manière suivante :

7h30 – 9h30 : Accueil du matin

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis par l'animateur d'accueil à partir de 7h30. Les autres animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée (8h et 8h30).

C'est un temps libre encadré où les enfants peuvent jouer en autonomie et selon leurs envies à des ateliers proposés par les animateurs. Ce temps se déroule dans le respect des besoins de l'enfant : le matin étant parfois un moment où la séparation avec le parent est difficile, l'animateur devra se rendre disponible, rassurant et à l'écoute de l'enfant.

A partir de 8h, les enfants sont pris en charge par leur animateur référent pour être accueillis dans leur salle. Cela leur permet de retrouver leurs repères (espace, animateur, enfants du même âge, jeux à disposition) et de démarrer la journée dans de meilleures conditions.

9h30 – 10h : Temps de transition

C'est le moment où on invite les enfants à ranger le matériel pédagogique sorti et à se rassembler. Les animateurs les invitent à aller aux toilettes et se laver les mains avant de faire l'appel et démarrer l'activité du matin.

10h – 11h30 : Activité du matin

L'équipe pédagogique propose un programme d'animation où les enfants prennent part à des activités de toute sorte. Ces temps-là constituent les moments forts de la journée et nécessitent une véritable réflexion afin d'assurer une diversité d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Il peut être envisageable de fonctionner par ateliers : chaque animateur mène un atelier et les enfants peuvent se positionner librement et donc avoir le choix. L'avantage des ateliers est que cela permet aussi d'avoir des groupes allégés et donc de proposer un encadrement plus adapté, personnalisé.

Le temps d'activité inclus aussi le temps de rangement et de nettoyage. Il est important d'y associer les enfants dans un souci de développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités.

11h30 – 12h : Temps de transition avant le repas

Avant le repas, les animateurs s'assureront que chaque enfant est passé aux toilettes et s'est lavé les mains.

12h – 13h : Repas

Le temps du repas est un temps convivial où l'on doit s'assurer de l'apprentissage culinaire de chaque enfant : on ne force pas un enfant à manger mais on l'invite à goûter à tout afin de varier ses goûts (de plus, le palais évolue au fil du temps, ce qui nous permet d'apprécier des aliments qui ne nous plaisait pas auparavant).

C'est un moment éducatif où chaque enfant va aussi apprendre à se tenir correctement, se servir, partager et échanger avec ses camarades dans une ambiance détendue et calme.

13h – 14h30 : Temps calme

Ce moment est très important car il permet aux enfants de se ressourcer et « d'économiser » leur énergie avant de démarrer l'activité de l'après-midi. Les animateurs vont proposer des ateliers qui vont respecter le besoin de détente de l'enfant : coloriage, puzzle, jeux de société, lecture...

Les plus petits, quant à eux, font la sieste. En général, cela concerne les moins de 5 ans mais un enfant plus grand peut aussi ressentir le besoin de se reposer.

14h30 – 16h : Activité de l'après-midi

Second temps fort de la journée, les caractéristiques de l'activité de l'après-midi sont identiques à celles du matin.

16h – 16h30 : Goûter

Le goûter est fourni par les parents. Il faut être vigilant aux différentes allergies alimentaires et faire attention à ce qu'il n'y est pas de « prêt de goûter » entre enfants, surtout chez les petits.

16h30 – 18h30 : Accueil du soir

Le départ échelonné des enfants le soir se fait dans les mêmes conditions que le matin. Les enfants jouent en autonomie mais les animateurs sont là pour leur proposer des ateliers divers.

Il est aussi important que les animateurs communiquent avec les parents sur la journée de leur enfant. Cela les rassure, nous permet d'établir une relation de confiance mais aussi de potentiellement recevoir des informations complémentaires sur l'enfant qui peuvent nous aider à comprendre certains comportements ou réactions.

Nous faisons attention à ce que chaque enfant reparte avec un adulte mentionné sur son dossier. Si une personne inconnue (non inscrite sur le dossier de l'enfant) se présente, nous sommes en droit de refuser de lui laisser l'enfant. Dans ce cas, la directrice essaiera de joindre les parents pour avoir l'autorisation de laisser l'enfant à cette personne-là.

6.6- Les animations proposées

Les orientations pédagogiques

Narcastet est une commune de près de 800 habitants située sur l'aire périurbaine de l'agglomération de Pau. Elle bénéficie des avantages d'un environnement urbain avec des possibilités d'activités culturelles et sportives de proximité tout en offrant un cadre propice à la découverte de la nature et de l'environnement. L'ALSH jouit donc d'un terrain de jeu pédagogique riche qui est à exploiter sous diverses formes grâce à son environnement et à un réseau local d'association et de professionnels riches et variés :

- des activités artistiques qui développent la créativité et l'imagination
- des activités sportives et physiques adaptées au rythme et à l'âge des enfants
- des activités scientifiques et techniques pour leur permettre de découvrir la démarche d'expérimentation
- des activités autour du multimédia et des outils informatiques faisant appel aux technologies modernes et souvent déjà adoptées par les enfants
- des jeux d'expression pour favoriser la prise de parole de chaque enfant et lui apprendre à exprimer ses émotions
- des ateliers de sensibilisation autour de problématiques actuelles que ce soit à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale

Les enfants peuvent alors prendre part à des activités de toute sorte. Il est d'ailleurs important de les diversifier car l'ALSH est un lieu où l'on peut multiplier les découvertes et les expériences, et ainsi développer l'ouverture d'esprit, la curiosité et pourquoi pas de faire émerger des « talents » ou encore des passions.

L'action de l'équipe éducative trouve tout son sens lorsqu'on trouve une continuité dans le déroulement des activités et non un enchaînement des unes derrière les autres, sans lien entre elles ; d'où la nécessité pour l'équipe de proposer des activités autour d'un thème ou d'un fil conducteur qui répondra à des objectifs précis et qui pourra aboutir à une réalisation finale.

Enfin, il est primordial de donner son importance à la place de l'enfant dans la conception des programmes d'animations et dans la vie quotidienne à l'ALSH. L'enfant doit pouvoir exprimer son avis, son ressenti, participer activement aux projets et à l'organisation des activités et devenir véritablement acteur de ses loisirs. L'enfant doit être au cœur de nos réflexions et de nos actions. L'animateur doit lui savoir écouter, réguler, motiver, valoriser et parfois même rester en retrait pour laisser à l'enfant l'espace dont il a besoin pour s'exprimer.

Les supports d'animations au service des objectifs pédagogiques

Pour chaque période d'activité, l'équipe d'animation met en œuvre un programme qui leur permet d'aborder une thématique sous diverses formes (activités manuelles, d'expression, sportives, culinaires, multimédias, artistiques, de sensibilisation, des grands jeux etc.). Ces programmes s'adressent à chaque groupe d'enfants et sont adaptés aux différentes tranches d'âge (3-5 ans et 6-11 ans).

De plus, labellisé Plan Mercredi, l'ALSH de Narcastet développe des partenariats pour enrichir ses propositions éducatives aussi bien sur les temps d'accueil du mercredi que sur ceux des vacances scolaires : des intervenants extérieurs (bénévoles ou professionnels) viennent proposer aux enfants des ateliers spécifiques qui permettent d'apporter une plus-value aux programmes d'animation : atelier pâtisserie avec un cuisinier local, découverte du métier d'apiculteur, initiation au slam et au hip-hop etc. Les conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 qui imposent certaines restrictions (distanciation physique dans les transports par exemple) ne nous ont pas permis d'organiser des déplacements vers d'autres lieux (culturels, de loisirs ou autres). Cependant et afin de permettre aux enfants de vivre des temps de loisirs les plus enrichissants et épanouissants possible, nous allons désormais aussi mettre en place des sorties pour diversifier nos partenariats et nos propositions éducatives.

Aussi, après un temps de concertation avec l'ensemble de l'équipe et à la suite d'une première initiation au sein d'un groupe d'enfants, il nous est apparu intéressant de mettre en œuvre un projet d'animation collaboratif et participatif à destination de l'ensemble des enfants de la structure. En effet, au printemps 2021, un groupe d'enfant a pu participer à la mise en œuvre d'un mini-potager. Ce dernier revêtait une dimension assez basique pour pouvoir être abordé facilement avec les enfants : des cageots en bois en guise de jardinière et des plantations, composées d'herbes aromatiques, salade, radis, connues pour leurs facilités de pousse et d'entretien. Il s'agissait là d'une première initiative qui a rencontré un vif succès auprès des enfants et de leurs familles. La satisfaction des enfants d'être acteurs d'un mini-projet et d'en voir le résultat par eux-mêmes a permis de renforcer la valorisation de leur participation à la vie collective à l'ALSH, et celui de l'équipe, auprès des familles. Nous avons observé une volonté de ces dernières de suivre les avancées du projet et nos relations s'en sont trouvées renforcées.

Pour ces raisons-là, nous avons décidé d'aller plus loin dans notre démarche pour mettre en œuvre un véritable jardin pédagogique. L'objectif est de permettre aux enfants de participer activement dans la conception et la réalisation de ce dernier en leur donnant la possibilité d'exprimer leurs avis et de participer aux prises de décisions. C'est un outil participatif qui permettra non seulement d'aborder une multitude de thématiques annexes mais aussi de développer et renforcer les relations avec les familles, les partenaires, les services municipaux etc.

Ainsi, le jardin pédagogique sera un outil d'animation qui sera construit avec les enfants tout au long de l'année et reconduit les années suivantes dans le but de le faire évoluer et développer au fil du temps.

Les programmes d'animation seront construits autour de cet outil mais ne se résumeront pas uniquement à l'élaboration de ce dernier. Les enfants devront pouvoir s'adonner à d'autres activités et expériences afin de maintenir une offre pédagogique riche et variée.

Ci-dessous sont des exemples de programme des mercredis de janvier et février 2021 autour de deux grandes thématiques. Ainsi, les animateurs du premier groupe ont décidé d'aborder le thème de la gourmandise pour aborder des ateliers artistiques (création d'un arbre à bonbons, de bonbons trompe l'oeil), des ateliers culinaires (confection de maneles, jeu des odeurs) mais aussi des grands jeux (les 4 éléments, à la une journalistique).

Les animateurs du second groupe ont quant à eux choisi d'utiliser les jeux télévisés pour construire un fil rouge dans lequel les enfants abordent des expériences scientifiques, des défis en groupe, des ateliers culinaires ou encore des ateliers créatifs.



Avec Caro et Amélie

Pour les enfants fréquentant les écoles des communes d'Assat, Aressy, Meillon, Pardies Pietat ainsi que toutes les autres communes non conventionnées.

La gourmandise dans tous ses états !

Pour les plus petits

Pour les plus grands

06/01

Réalisation d'un carnet de recette
Fabrication du jeu de Donuts

Déco gourmande de la salle
J'apprends à dessiner en Kawaii

13/01

Jeu des 4 éléments
Réalisation d'une carte à cupcake

Jeu des 4 éléments
Réalisation d'un arbre à bonbons

20/01

Réalisation d'un distributeur de bonbons
Jeu d'expression

Confection de sablés Maneles ; Petits tours scientifiques
« A la une Journalistique »

27/01

Confection de Madeleines ; Jeu de Kim des odeurs
Réalisation de gourmandises géantes

Création de sucettes en papier coloré
Jeu « Quand la musique est bonne ! »

03/02

« Sucré / Salé »
Création de bonbons trompe l'oeil

Création d'un photobooth gourmand
Réalisation de pop corn coloré





Avec Laura et Fatima

Pour les enfants fréquentant les écoles des communes de Bordes, Narcastet, Rontignon et Uzos.

Les Jeux Télés

06/01

Création d'écharpe gagnante ; « Questions pour un enfant ! »
« Une famille en Or »

13/01

Réalisation de petits bonhommes d'hiver et mini-film « C'est pas sorcier ! »
Concours de la meilleure expérience

20/01

Réalisation de cadre animaux en peinture gonflante
« N'oubliez pas les paroles »

27/01

Fabriquons nos bonnets en laine
« Incroyable Talent »

03/02

Journée du « Meilleur Pâtissier » : création d'un gâteau et de ses décorations.
Prix décerné par un jury !



VII- Les outils d'information et de relation avec les familles

Toutes les informations relatives au fonctionnement de l'ALSH sont disponibles sur le site internet de la mairie et sur celui de l'ALSH. Les familles peuvent ainsi y trouver les documents suivants :

- les projets éducatif et pédagogique
- le dossier d'inscription
- le règlement intérieur
- les tarifs
- les programmes d'activité
- les formulaires d'inscriptions

Aussi, un panneau d'affichage à l'entrée de l'ALSH leur permet de disposer d'informations complémentaires comme les menus proposés à la cantine, les horaires et recommandations pour la sortie à venir, etc. Aussi, un bulletin municipal est édité deux fois par an et relate les actualités de la structure.

Nous communiquons beaucoup par téléphone et par email avec les familles pour tous les échanges administratifs et au sujet du suivi de l'enfant, et ce, d'autant plus depuis le début de la crise sanitaire. Nous mettons aussi un point d'honneur à faire du moment d'accueil du soir un réel moment d'échange : en effet, c'est toujours l'animateur référent de l'enfant qui le raccompagne auprès de ses parents. Cela permet de réaliser des transmissions de qualité et ainsi maintenir des relations de confiance entre la structure et la famille.

Enfin, les familles sont associées dès que possible aux actions pédagogiques réalisées au sein de l'ALSH : nous les sollicitons pour la récupération d'objets divers nécessaires aux activités et nous organisons aussi des restitutions pour valoriser les réalisations des enfants.

VIII- Les perspectives 2021 – 2024

- Développer une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes
- Favoriser la participation active des enfants et des familles dans les activités de l'ALSH
- Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin d'offrir aux enfants un parcours éducatif varié et enrichissant